

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUILLET 2024

ORDRE DU JOUR

Vote du Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2024.

2024-36 : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES.

Rapporteur :

2024-37 : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES CAMPINGS.

Rapporteur :

2024-38 : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES EQUIPEMENTS CULTURELS, TOURISTIQUES ET SOCIAUX.

Rapporteur :

2024-39 : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE. CONCESSION DE PORT GARDIAN.

Rapporteur :

2024-40 : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE.

2024-41 : ACCEPTATION DU DON D'UN LOT DE 30 CARTES POSTALES. DON D'UN PARTICULIER. INSCRIPTION A L'INVENTAIRE COMMUNAL

Rapporteur :

2024-42 : ACCEPTATION DU DON D'UNE COPIE DU « LOU TRESOR DOU FELIBRIGE ». INSCRIPTION A L'INVENTAIRE COMMUNAL.

Rapporteur :

2024-43 : ACCEPTATION DU DON D'UNE TETE MONUMENTALE D'AUGUSTE. DON D'UN PARTICULIER. INSCRIPTION A L'INVENTAIRE COMMUNAL

Rapporteur :

2024-44 : APPROBATION DU PROJET DE 3^{EME} PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT POUR LA PERIODE 2025-2030. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ACCM.

Rapporteur :

2024-45 : AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) RELATIVE A LA GESTION DES CAMPINGS MUNICIPAUX.

Rapporteur :

2024-46 : AVENANT N°2 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) RELATIVE A LA GESTION DES PARKINGS.

Rapporteur :

2024-47 : AVENANT N°3 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) RELATIVE A LA GESTION DE PORT GARDIAN.

Rapporteur :

2024-48 : CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES. PROGRAMME VILLAGES D'AVENIR.

Rapporteur :

2024-49 : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TREFONDS, HAMEAU DE PIOCH BADET, AU PROFIT DES PARCELLES AR 2 ET AR 158 SUR LES PARCELLES AO 118, AO 119, AO 182, 183 et 184 ET SUR LA DRAILLE DE LAVERGNE. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2024-18 DU 12 AVRIL 2024.

Rapporteur :

2024-50 : TARIFICATIONS COMMUNALES. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2023-89 DU 21 DECEMBRE 2023.

Rapporteur

2024-51 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ACCM. AGRANDISSEMENT ET AMENAGEMENTS DES CIMETIERES.

Rapporteur :

2024-52 : FONCTIONNEMENT DES SALLES MUNICIPALES ET PRET DE MATERIELS AUX ASSOCIATIONS. AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Rapporteur :

2024-53 : DECISION MODIFICATIVE 1. BUDGET COMMUNE. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Rapporteur :

Questions diverses :

